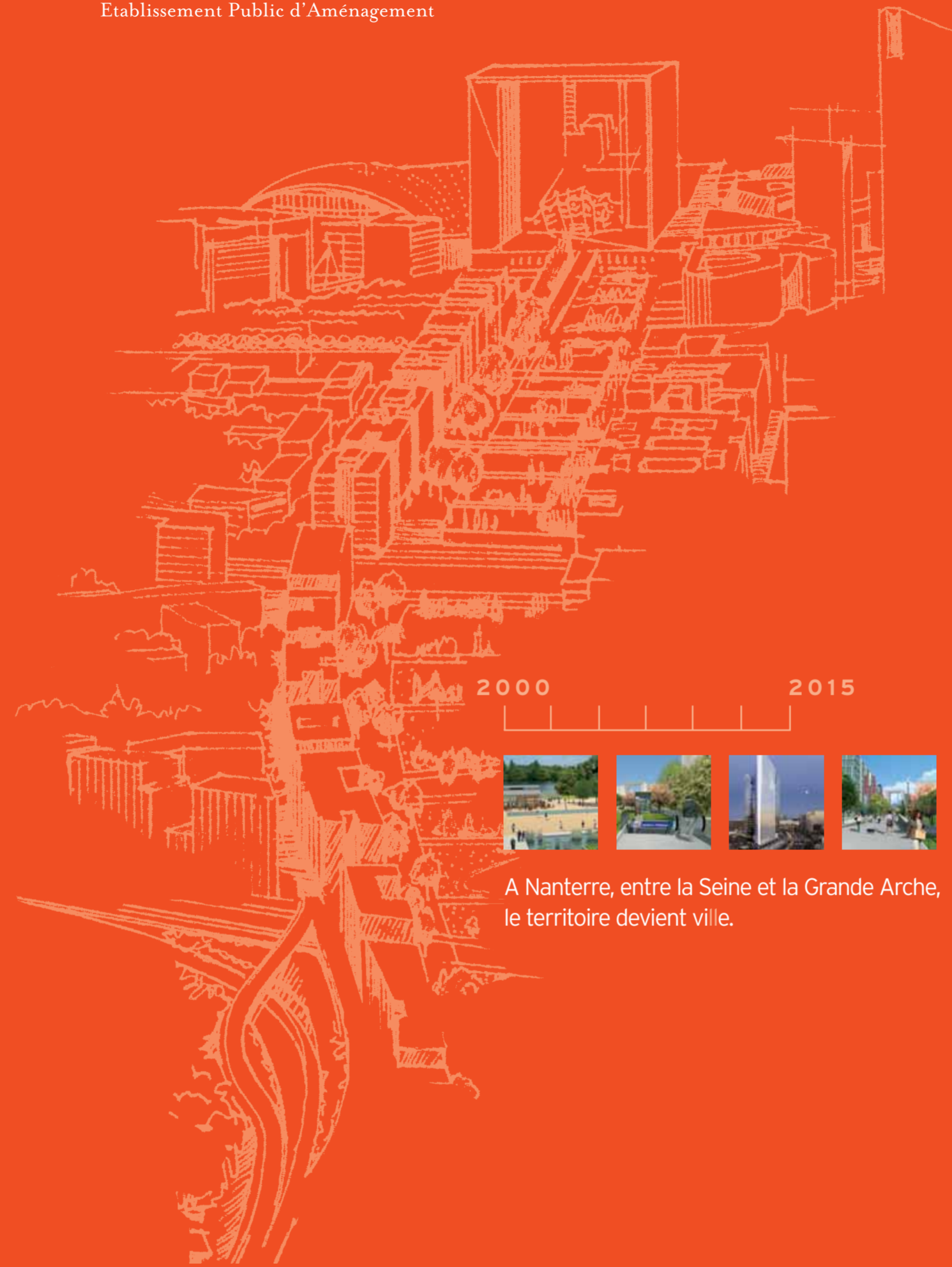


Seine Nanterre Arche

Etablissement Public d'Aménagement

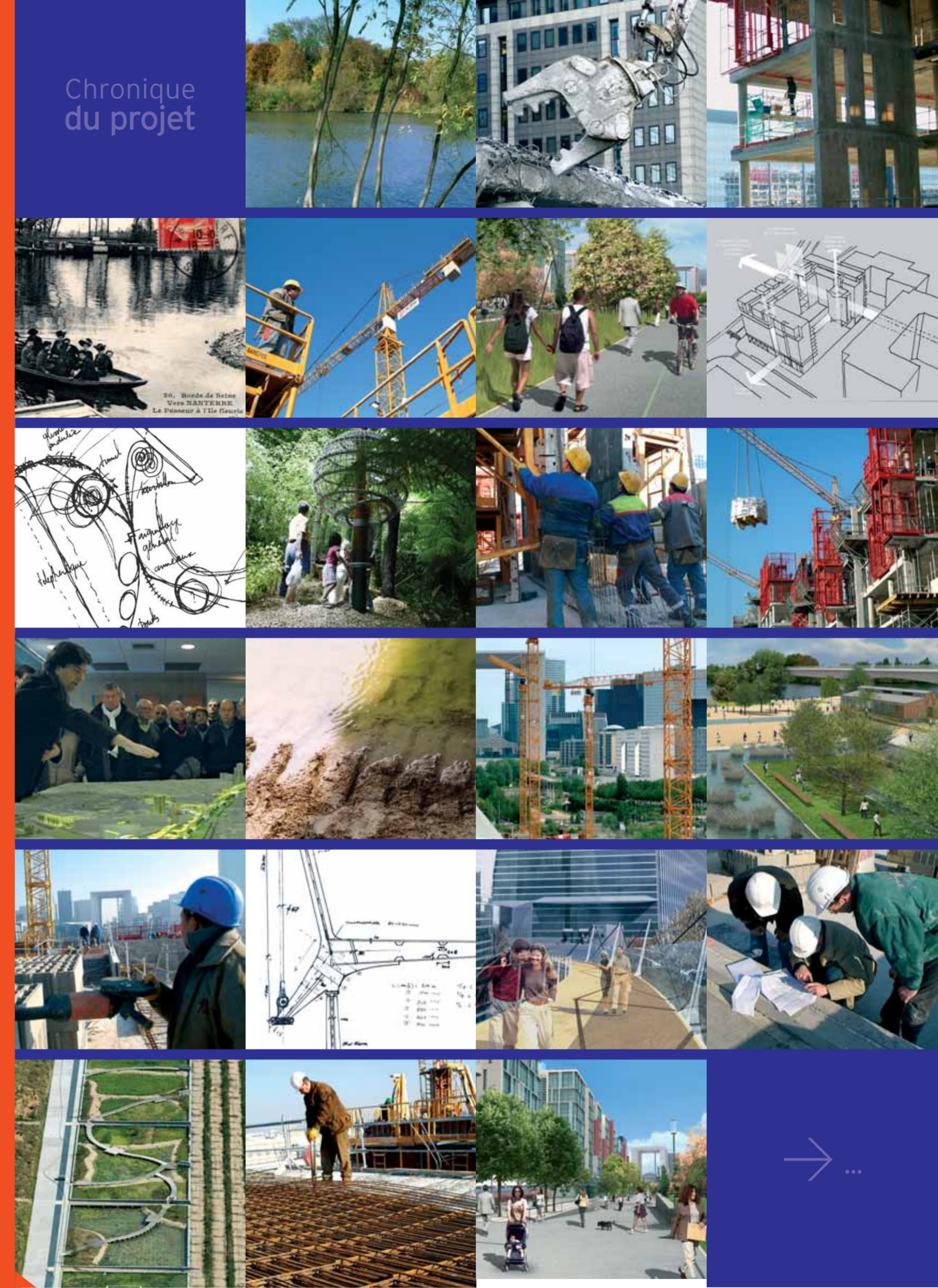
Seine Nanterre Arche
Etablissement Public d'Aménagement

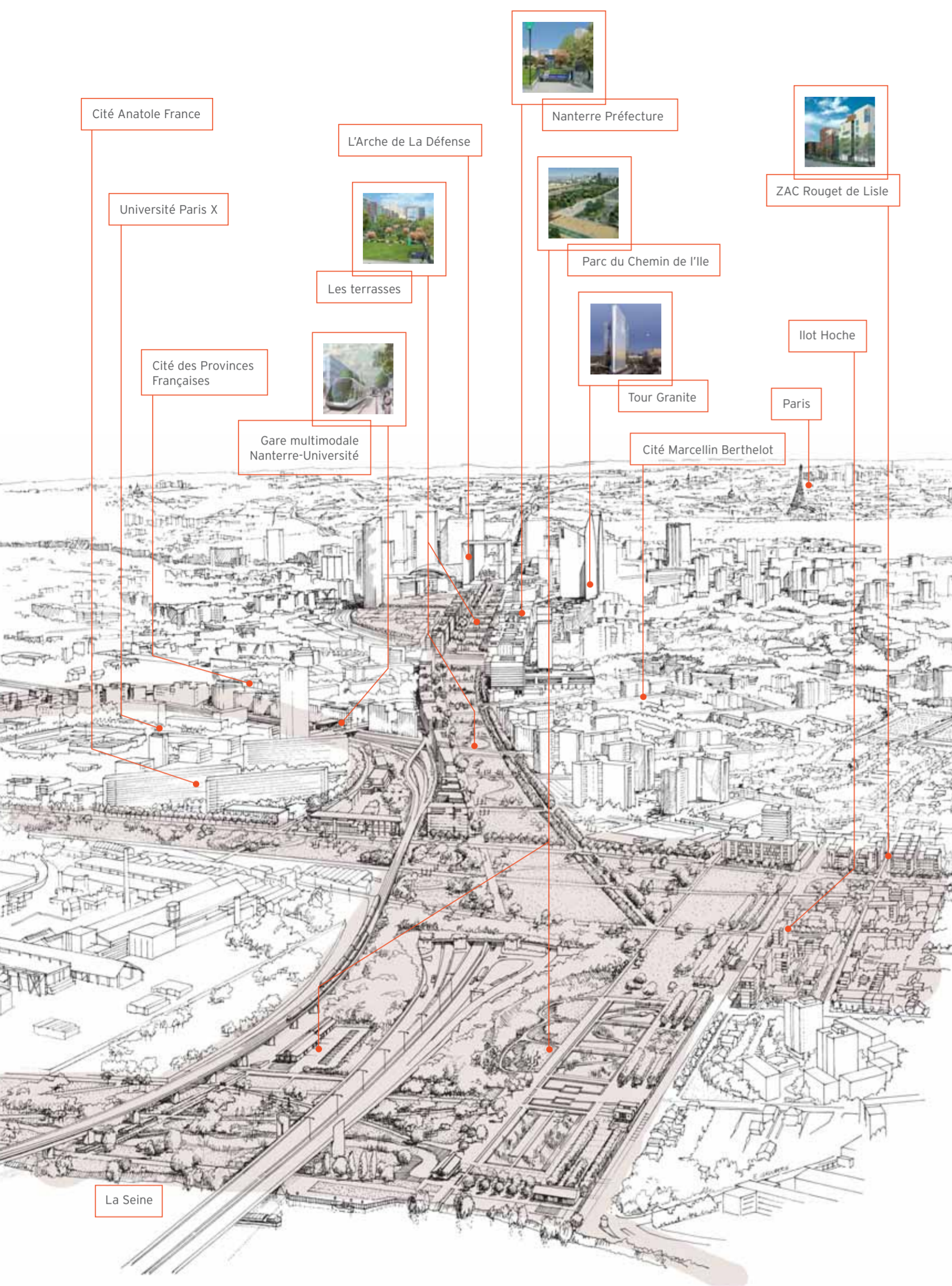
41 rue des Trois Fontanot
92024 Nanterre cedex
téléphone : 01 55 69 38 38
télécopie : 01 55 69 38 40
www.seine-arche.fr



A Nanterre, entre la Seine et la Grande Arche,
le territoire devient ville.

Chronique
du projet





CREDITS PHOTOS > EPASA / ARTEFACTO / ATELIER ACANTHE / ALTAREA-EIFFAGE-ATELIER JEAN-PAUL VIGUIER / SOCIETE GENERALE ET ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC / CONSEIL GENERAL 92 / EPAD / SOCIETE D'HISTOIRE DE NANTERRE / CATHERINE CHEVALLIER / ISABELLE DEVIN / PATRICK FAURE / ELIZABETH GRUNBERG / PHILIPPE GUIGNARD / CHRISTOPHE MORIN-DEADLINE PHOTO PRESS / JEAN-PIERRE SALOMON / SCHLAICH, BERGMANN UND PARTNER / TGT / INOUIT / DIETMAR FEICHTINGER / SILIC / AGENCE LLTR / MAS ET ROUX / BADIA BERGER / TECTONE / DL ARCHITECTES / MAIKA DEVIREUX

Directeur de la publication : Michel Calen
 Conception-rédaction : EPA Seine-Arche – Sous Tous Les Angles
 Réalisation : Sous Tous Les Angles
 Impression : Friedling Graphique

Entre la Seine et l'Arche, la ville retrouve son droit de cité...

A Nanterre, entre les berges de la Seine et la Grande Arche de La Défense, la ville continue. L'espace devenu au fil du temps un entrelacs de voies de circulation se libère pour devenir un espace de projet nourri de toutes les dimensions du développement durable. Sur 124 hectares, l'opération Seine-Arche fait le pari de redonner à ce territoire ce dont il a longtemps été privé : une unité, mais aussi un rayonnement à la mesure de ses potentialités.

Sommaire

L'esprit P2



› P4 UN TERRITOIRE EN RÉPARATION › P5 UNE VILLE RÉ-UNIE › P6 LA VILLE POUSSE... DURABLEMENT

Le temps P8



› P10 LE PROJET DANS LE TEMPS

Le lieu P12



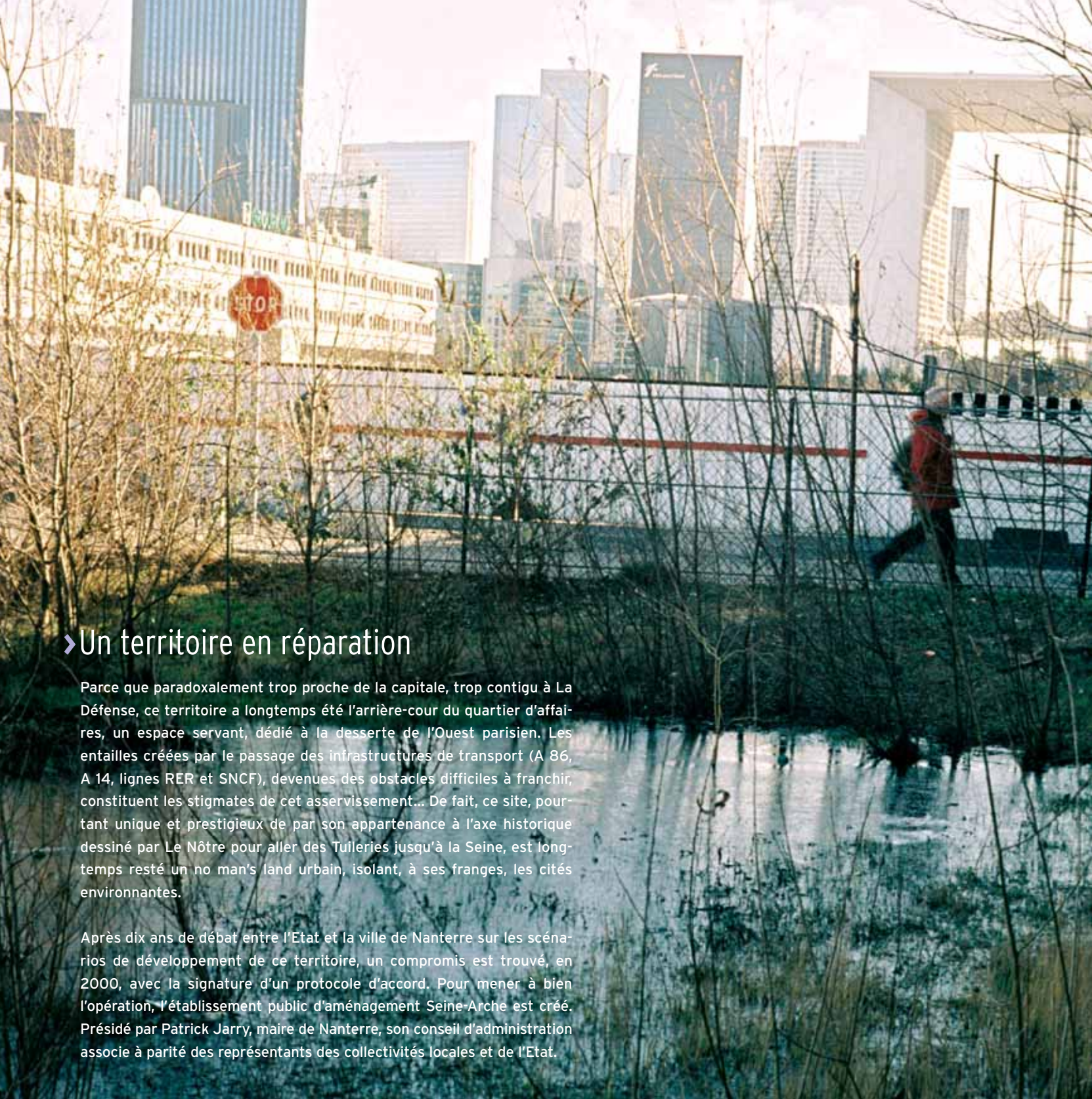
› P14 PLAN DE SITUATION › P16 LE LONG DES TERRASSES - CRÉER UN LIEU FÉDÉRATEUR - REDONNER AU SITE SA MESURE ET SA LISIBILITÉ - RETROUVER LE RYTHME DES SAISONS - CONSTRUIRE UN ESPACE PUBLIC FRÉQUENTÉ › P18 DU CÔTÉ DE LA SEINE - UN CHAOS URBAIN PACIFIÉ PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU - OUVRIR LA VILLE SUR LE FLEUVE - RESTAURER DES CONTINUITÉS URBAINES › P22 DU CÔTÉ DE L'UNIVERSITÉ - UN URBANISME FAIT DE JUXTAPOSITIONS - DÉVELOPPER UN NOUVEAU CŒUR DE QUARTIER › P25 DU CÔTÉ DE L'ARCHE - UN QUARTIER EN QUÊTE D'IDENTITÉ - RÉUSSIR LA GREFFE ENTRE LE QUARTIER RÉSIDENTIEL ET LE QUARTIER TERTIAIRE - MIEUX S'ARTICULER AVEC LE QUARTIER DE LA DÉFENSE › P28 DU CÔTÉ DE L'ÉPA SEINE-ARCHE





L'esprit

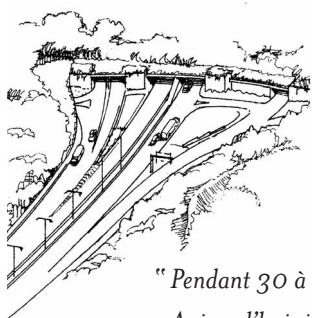
AMÉNAGER L'ESPACE,
C'EST RÉTISER DES LIENS,
ENTRE LES LIEUX, ENTRE LES HOMMES...
C'EST À UN PATIENT TRAVAIL DE COUTURE
QUE L'ACTE D'URBANISME S'INVITE,
POUR QUE SE RENOUENT CES FILS
QUI FORMENT LE TISSU URBAIN,
LE TISSU SOCIAL...



► Un territoire en réparation

Parce que paradoxalement trop proche de la capitale, trop contigu à La Défense, ce territoire a longtemps été l'arrière-cour du quartier d'affaires, un espace servant, dédié à la desserte de l'Ouest parisien. Les entailles créées par le passage des infrastructures de transport (A 86, A 14, lignes RER et SNCF), devenues des obstacles difficiles à franchir, constituent les stigmates de cet asservissement... De fait, ce site, pourtant unique et prestigieux de par son appartenance à l'axe historique dessiné par Le Nôtre pour aller des Tuileries jusqu'à la Seine, est longtemps resté un no man's land urbain, isolant, à ses franges, les cités environnantes.

Après dix ans de débat entre l'Etat et la ville de Nanterre sur les scénarios de développement de ce territoire, un compromis est trouvé, en 2000, avec la signature d'un protocole d'accord. Pour mener à bien l'opération, l'établissement public d'aménagement Seine-Arche est créé. Présidé par Patrick Jarry, maire de Nanterre, son conseil d'administration associe à parité des représentants des collectivités locales et de l'Etat.



" Pendant 30 à 40 ans, ce territoire n'a été qu'un corridor asservi à la desserte de Paris et du quartier d'affaires. Aujourd'hui, il s'agit de réparer, de cicatriser les plaies."

Michel Calen | Directeur général de l'EPA Seine-Arche

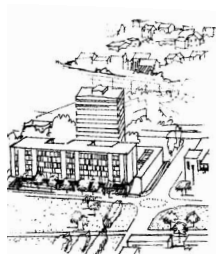
› Une ville ré-unie

Rééquilibrer le territoire

Le parti d'aménagement n'est pas de construire un nouveau quartier de Nanterre mais de fabriquer le liant qui manque à la ville. Libérer d'abord le site et corriger les dysfonctionnements issus des logiques de planifications successives : des fonctions urbaines éclatées, avec, partout, un déficit de commerces et d'espaces publics qui pénalise le développement de la vie urbaine. Travailler ensuite à rendre la ville plus fluide, restaurer les circulations entre les quartiers, remettre la ville à l'échelle du piéton pour faire naître de nouvelles proximités entre ceux qui vivent, travaillent et fréquentent Nanterre. Enfin, valoriser à sa juste valeur sur les scènes régionale et nationale ce site au potentiel paysager exceptionnel.

Remailler la ville par l'espace public

L'équipe d'urbanistes Treuttel-Garcias-Treuttel, retenue en 2002 à l'issue d'une consultation, propose d'aménager, dans la perspective de l'Arche, dix-sept terrasses paysagères qui épousent le dénivelé du sol et dégagent un vaste espace public central. Ces terrasses concilient l'échelle locale et l'échelle métropolitaine du site : en même temps qu'elles recréent des connexions latérales avec les quartiers, elles restaurent les liens avec Paris et avec la Seine.



“ Il s'agit d'adopter une nouvelle logique pour produire non pas des mètres carrés mais de la ville dans toute sa diversité avec ce que cela comporte de liens sociaux. ”

Patrick Jarry | Maire de Nanterre et président de l'EPA Seine-Arche

LE TERRITOIRE DU PROJET AVEC, EN INCRUSTATION ORANGE, LES RÉALISATIONS PROJÉTÉES



La programmation

292 000 m² de logements
217 000 m² de bureaux
101 000 m² de commerces, services et activités
35 000 m² d'équipements publics (gare, crèche, école...)

40 % de logements sociaux

80 % d'espaces publics



Nanterre en chiffres (2005)

1 220 hectares
86 000 habitants
80 000 salariés
35 000 étudiants et
2 000 enseignants chercheurs à l'Université Paris X, spécialisée dans les sciences humaines et sociales



Le site en chiffres

320 hectares d'intérêt national (soit 20 % du territoire communal)
124 hectares de périmètre de ZAC

350 millions d'euros d'investissements publics pour les opérations suivantes : Gare Nanterre Université (Etat, Région, Département, EPA, RATP), Parc du Chemin de l'Ile (Région, Département, Ville, EPA), démolition des viaducs et couverture de l'échangeur A14/A86 (contrat de plan Etat Région)

606 millions d'euros de coût global pour l'EPA Seine-Arche, dont 514 millions d'investissement.

› La ville pousse... durablement

FIL ROUGE DU PROJET, LA PHILOSOPHIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DÉCLINE CONCRÈTEMENT EN UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DONT LES PRIORITÉS SONT L'ENVIRONNEMENT, LA SOLIDARITÉ SOCIALE, LA QUALITÉ DE VIE, LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'IMPLICATION CITOYENNE.

Se nourrir des partenariats

Parce qu'il a l'ambition de produire de la ville dans toute sa complexité, le projet Seine-Arche se construit dans l'échange et la négociation. Au travers des ateliers d'habitants et des conseils de quartier, l'EPA sollicite l'expertise d'usage pour enrichir la conception des projets. Avec les professionnels, il privilégie depuis l'origine la voie du partenariat, préférant au traditionnel concours d'urbanisme la méthode du marché de définition qui invite la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et l'ensemble des partenaires sociaux et économiques à co-élaborer une stratégie urbaine.

La conduite opérationnelle se nourrit par ailleurs de conseils d'experts dans des domaines aussi divers que l'habitat, le commerce, les déplacements ou l'environnement. Parallèlement, un comité de prospective croisant les disciplines et composé de personnalités reconnues et indépendantes alimente la réflexion de l'EPA Seine-Arche, interroge le sens et

les valeurs du projet tout au long de sa mise en œuvre.

Préserver diversité sociale et culture populaire

Aux portes de La Défense, où s'exerce une forte pression immobilière, la Ville et l'aménageur œuvrent à un développement social et urbain équilibré. La diversité du logement en est la condition. Avec la réalisation de 3 500 logements programmés à ce jour, l'EPA Seine-Arche programme un large éventail de produits : logement social et très social, logement intermédiaire et en accession aidée, logement libre à des coûts de sortie maîtrisés. Il teste des dispositifs innovants, comme le prêt social location accession (PSLA) et consent d'importants efforts pour contenir le prix du foncier et permettre ainsi de maintenir une offre en direction des classes moyennes et modestes de la première couronne de l'Ouest parisien.

Être un levier de développement local

Avec plus de 10 000 emplois projetés à terme sur le territoire, le projet Seine-Arche est aussi un levier de développement local dont les retombées doivent pouvoir bénéficier très directement aux habitants. Le rapprochement entre emploi et habitants et l'insertion des personnes en difficulté constituent de fait pour la Ville et l'aménageur une préoccupation majeure. Pour relever ce défi, l'EPA intègre des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux et incite les opérateurs de services et de commerces à établir très en amont des partenariats avec les structures d'insertion pour adapter les plans de formation et les compétences locales aux filières générées par le projet.



Repères

Programmation logements

40 % de logements sociaux

- logements sociaux PLUS/PLS
- logements étudiants

60 % de logements privés et intermédiaires

- logements en accession libre
- logements en accession encadrée
- logements locatifs intermédiaires



Repères

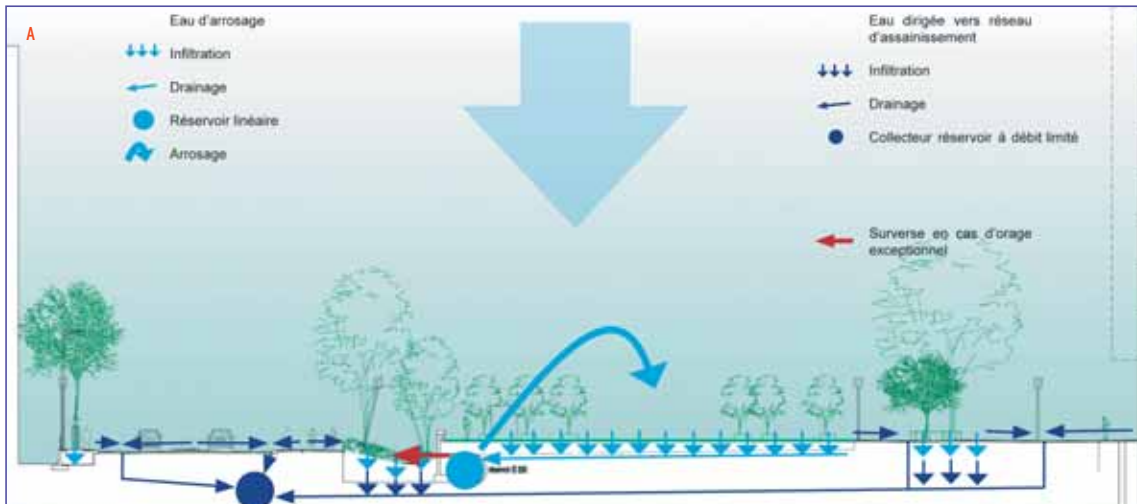
Deuxième pôle économique des Hauts-de-Seine, Nanterre compte 80 000 salariés pour 86 000 habitants, mais seul 1 salarié sur 10 est nanterrien. Le taux de chômage de 14 % y est supérieur à la moyenne nationale.

› A Nanterre, une pratique permanente de la participation

Depuis longtemps à Nanterre, les citoyens sont appelés à participer à la gestion de la ville.

Des premiers conseils de quartier, en 1977, à l'ouverture de l'Agora, ce lieu où l'on débat de la ville mais également de la société et du monde, en 2003, c'est une vraie tradition de démocratie participative qui s'enracine dans la ville.



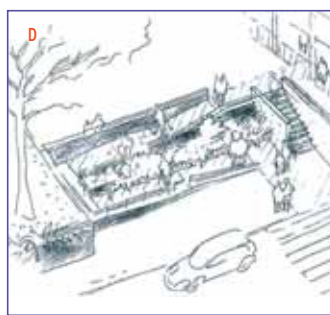
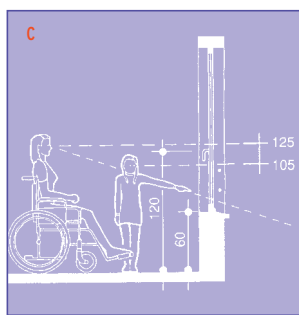
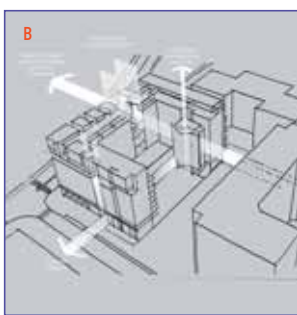


A - LE SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DE L'EAU SUR LES TERRASSES

B - UNE ORGANISATION DU BÂTI QUI PRÉSERVE LES PERCÉES VISUELLES ET MULTIPLIE LES ORIENTATIONS

C - DES ALLÈGES DE FENÊTRE ABAISSÉS

D - LES RAMPES D'ACCÈS AUX TERRASSES



Le développement durable, fil rouge du projet

La charte d'objectifs du développement durable, élaborée en phase d'étude du projet, a été déclinée en un plan d'actions qui s'applique aussi bien aux aménagements conduits par l'EPA qu'aux programmes réalisés par les promoteurs. Dès 2002, l'EPA a mis en place un système de management environnemental certifié ISO 14001 qui le dote d'outils d'évaluation, de suivi et de contrôle en vue d'une meilleure maîtrise des impacts du projet sur l'environnement et d'une amélioration continue de ses pratiques.

Permettre les mutations à venir

La réversibilité des espaces et l'adaptabilité des programmes guident en permanence la réalisation du projet. Le parcellaire en plots comme principe de constructibilité, le parti pris de la simplicité dans l'architecture comme dans le traitement des Terrasses pour permettre l'accueil de multiples usages sont autant de principes appliqués pour garantir la pérennité des aménagements.

Préserver l'environnement

La préservation des ressources naturelles, la réduction des nuisances, les économies d'énergie sont inscrites dans les fondamentaux du projet et trouvent déjà une traduction concrète à travers la conception des Terrasses et la réalisation du parc du Chemin de l'Ile : respect du sol naturel, générosité des espaces publics pour limiter l'imperméabilisation des sols, aménagements paysagers « utiles » (une noue plantée pour récupérer les eaux pluviales, des toitures terrasses végétalisées comme système de régulation thermique...), choix constructifs privilégiant les matériaux recyclés ou les énergies renouvelables...

Tous les bâtiments de logements et de bureaux devront répondre aux exigen-

ces des référentiels des organismes certificateurs CERQUAL et CSTB (performances énergétiques, maîtrise des consommations d'eau potable, pérennité de l'enveloppe du bâtiment...) avec des exigences supplémentaires en matière de sûreté et de prise en compte du handicap.

Repères

- Tous les chantiers sont conduits dans le respect de l'environnement.
- Depuis 2005, tous les constructeurs du projet Seine-Arche s'engagent dans une démarche de certification environnementale de leurs bâtiments.
- A partir de 2006, dans les logements, 50 % des besoins en eau chaude sanitaire seront couverts grâce à l'énergie solaire ou une autre énergie renouvelable.
- Des bassins d'arrosage intégrés aux bâtiments récupèrent l'eau de pluie.

Donner la priorité au confort d'usage

Le projet Seine-Arche dessine la ville des courtes distances et s'ouvre au pas du piéton : proximité entre logements, bureaux, commerces et services, nouvelles liaisons vers les activités et le

réseau dense de transports en commun (bus, métro, tramway). La même attention est portée au confort de « l'habité », à la qualité des vues et de l'ensoleillement et au confort de l'espace public où l'on s'attachera en particulier à réduire les effets du bruit et du vent.

Enfin, partout, les espaces publics comme les logements, où le plain-pied est une règle de construction, seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Repères

- Pour 300 000 m² de nouveaux logements, 140 000 m² de commerces et de services sont créés.
- Plus de 90 % du programme est situé à proximité d'une station de transports en commun (RER, tramway, bus) et à moins de 300 m d'un espace vert.
- 6 km de pistes cyclables double sens sont programmés dans les voies de circulation recréées.
- Tous les logements sont adaptables aux personnes à mobilité réduite (allèges à 60 cm maximum, salles de bain équipées de siphon de sol, dénivelé d'accès au balcon inférieur à 2 cm).





Le temps

LE TEMPS QUI PASSE EST UN TEMPS
QUI CRÉE ET QUI RENOUVELLE.
SUR QUINZE ANS, LE RYTHME DU PROJET ÉPOUSE
CELUI DE LA VILLE POUR PRENDRE EN COMPTE
LE TEMPS DE L'APPROPRIATION
ET DE LA TRANSFORMATION DES USAGES.

Le projet dans le temps...

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<ul style="list-style-type: none"> • Mai : signature du protocole d'accord Ville-Etat • Déc. : création de l'EPA Seine-Arche 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation du conseil d'administration ; création de la ZAC Seine-Arche • Lancement des études du marché de définition (choix de trois équipes : 1-Bruno Fortier / David Mangin 2-Christian Devillers 3-Treuttel / Garcias / Treuttel) • Démolition des viaducs de la RN 314 côté bd des Bouvets ; lancement des travaux du parc du Chemin de l'Ile 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du projet d'aménagement de l'équipe Treuttel / Garcias / Treuttel : les Terrasses de Nanterre  <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du dossier de création modificatif de la ZAC Rouget de Lisle • Adoption par le conseil d'administration du STIF du schéma de principe de la nouvelle gare Nanterre Université 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PLU de Nanterre intégrant le projet des Terrasses • Lancement des études sectorielles sur les Terrasses de l'Arche • Lancement des études détaillées du secteur de la gare Nanterre Université 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement de l'avenue de la République • Signature des actes de vente des opérations Tour Granite (programme Nexity/Société Générale) et Silic/Axa • Démolition des viaducs de la RN 314 côté bd Pesaro • Consultation pour le projet Cœur de quartier Université • Lancement des consultations pour les premières commercialisations logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de l'équipe pour l'aménagement du Cœur de quartier Université : équipe Altarea Eiffage Viguier Naud et Poux • Signature de la convention financière pour la réalisation de la nouvelle gare Nanterre Université • Travaux de remise à niveau du bd Pesaro 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux des premiers programmes de logements <p>Vers la Seine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du parc du Chemin de l'Ile - 14 ha   <p>Cœur de quartier Université</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux de la gare Nanterre Université : première phase  <p>Terrasses de l'Arche (12 à 17)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livraison des premiers immeubles le long des Terrasses (14, 15, 16) programme Silic/Axa : 60 000 m² de bureaux, 1 880 m² de commerces • Engagement des travaux de démolition des derniers viaducs à la croisée des axes Joliot-Curie / bd Arago  	<p>Cœur de quartier Université</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de la promesse de vente pour le programme Cœur de quartier Université Enquête publique  <p>Place de la Croisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la place de la Croisée  <p>Terrasses de l'Arche (12 à 17)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livraison des espaces publics des Terrasses 14 à 16, du nouveau bd Pesaro, du parking MPIOT de 550 places, du réalignement de l'avenue des Trois Fontanot 

2008

Vers la Seine

• ZAC Rouget de Lisle
Achèvement de la ZAC : livraison des espaces publics et de l'ensemble des programmes de logements (400 logements)

• Hoche
Livraison des premiers logements (7 000 m²) et de 400 m² de commerces et activités



Cœur de quartier Université

• Saisie de la Commission d'Enquête Départementale d'Équipement Commercial (CDEC)
• Dépôt du permis de construire

Terrasses de l'Arche (12 à 17)

• Livraison de l'immeuble 17 (13 300 m² de logements, 1 700 m² de commerces, activités et services) et des espaces publics de la Terrasse 17

• Livraison de l'immeuble 12 (12 600 m² de logements, 2 570 m² de commerces, activités et services) et des espaces publics de la Terrasse 12

Vers La Défense

• Livraison de la Tour Granite, programme Nexity Société Générale (70 000 m² de bureaux), de la passerelle Valmy, du pont sur la RN 314, des espaces publics assurant la jonction avec La Défense

2009

Terrasses de l'Université (6 à 11)

• Livraison de l'immeuble 9 (12 000 m² de bureaux administratifs) et des espaces publics de la Terrasse 9



Terrasses de l'Arche (12 à 17)

• Livraison de l'immeuble Pesaro 12 000 m² de logements ; 1 300 m² de commerces, activités et services

• Ouverture de la nouvelle sortie de la gare Nanterre Préfecture au niveau de la Terrasse 13

• Livraison de l'immeuble 13 (15 000 m² de bureaux, 300 m² de commerces et activités, 1 200 m² d'équipements) et des espaces publics de la Terrasse 13



2010

Vers la Seine

• Hoche
Livraison de 18 200 m² de logements et 800 m² de commerces et activités



République

Livraison d'immeubles de logements et d'activités dont la programmation est actuellement en débat



Terrasses de l'Université (6 à 11)

• Livraison de l'immeuble 10 (10 000 m² de logements avec commerces en rez-de-chaussée) et des espaces publics de la Terrasse 10



2011

Vers la Seine

• Hoche
Livraison de 22 800 m² de logements, 1 200 m² d'équipements publics, 800 m² d'activités et commerces



Terrasses de l'Université (6 à 11)

• Livraison de l'immeuble 11 (10 000 m² de logements avec commerces en rez-de-chaussée) et des espaces publics de la Terrasse 11



Cœur de quartier Université

• Mise en service de la nouvelle gare Nanterre Université



2012

Vers la Seine

• Hoche
Réaménagement terminé de l'îlot Hoche



République

• Fin des travaux d'aménagement du quartier République



Terrasses de l'Arche (12 à 17)

• Jardins de l'Arche
Livraison de 20 000 m² de logements, 2 400 m² de commerces et activités et 1 400 m² d'équipements publics



• Le Croissant
Livraison d'immeubles de logements et d'équipements publics dont la programmation est actuellement en débat



2013

Cœur de quartier Université

• Fin des travaux d'aménagement du Cœur de quartier Université et mise en service des nouveaux espaces commerciaux



Vers l'Arche

• Livraison de 33 782 m² de bureaux le long du cimetière de Neuilly



2014

Cœur de quartier Université

• Fin du réaménagement des franges de l'Université







Le lieu

A NANTERRE,
ENTRE LA SEINE ET L'ARCHE,
LE LIEU DU PROJET SE MÉTAMORPHOSE
EN DES LIEUX DE PROJET.
LE PROJET URBAIN ESSAIME ET
LES LIEUX DEVIENNENT UNIVERS DE VIE,
ESPACES DE RENCONTRE,
PÔLES D'ANIMATION...



SECTEUR

PARC DU CHEMIN DE L'ÎLE

1

2

A14

A86

Cité Anatole France

ILOT RÉSIDENTIEL HOCHÉ

1

2

3

4

5

6

7

8

Av. de la République

Bd. des Provinces Françaises

ZAC ROUGET DE LISLE

Pôle administratif

Cité Marcellin Berthelot

Av. Joliot Curie

Théâtre des Amandiers

RER Gare Nanterre Ville

TERRASSES DE LA SEINE (1 à 5)

Mairie

TERRASSES DE L'UNIVERSITÉ (6 à 11)

PLACE DE L'UNIVERSITÉ

CŒUR DE QUARTIER UNIVERSITÉ

Université Paris X

Gare Nanterre Université

Cité des Provinces Françaises

LES JARDINS DE L'ARCHE

ntif

Gare Nanterre Préfecture (RER)

Ba. Pesaro

Grande Arche

La Défense

LA CROISÉE

TOUR GRANITE

TERRASSES DE L'ARCHE (12 à 17)

SECTEUR DU "CROISSANT"



Légende



Du côté des Terrasses de la Seine
Le Quartier du Chemin de l'Ile



Du côté des Terrasses de l'Université
Le Quartier Université



Du côté des Terrasses de l'Arche
Le Quartier du Parc



Les Terrasses



POIN



ZAC Seine-Arche



ZAC Rouget de Lisle



Nouvelles constructions



Sous-secteurs



Points de repère

› Le long des Terrasses...

Créer un lieu fédérateur

Depuis la Seine, les 17 Terrasses qui se succèdent en pente douce renouent avec la perspective de l'axe historique tout en s'imprégnant des quartiers qu'elles traversent : le quartier du Chemin de l'Île vers la Seine, celui de l'Université au centre et le quartier du Parc Nord vers l'Arche. Ce vaste espace public ordonne les vues dans la longueur et ménage latéralement des ouvertures vers les quartiers. C'est l'élément identitaire et fédérateur autour duquel se construisent de nouveaux logements, de nouveaux bureaux, et de nouvelles liaisons vers les quartiers, l'Université, la Préfecture et le centre ancien.

Redonner au site sa mesure et sa lisibilité

La force des Terrasses est de révéler le relief, de retrouver le sol naturel, et de composer avec le dénivelé originel, les 50 mètres qui séparent la Seine de l'Arche. « Elles s'apparentent aux esplanades plantées qui ont remplacé les fortifications de Grenoble ou de Montpellier, ou aux Ramblas de Barcelone » (TGT). Le continuum de façades donne forme à l'espace public et souligne le jeu de jardins. Le relief et l'irrégularité de la pente préservent la promenade de toute monotonie.



LE TRAITEMENT PAYSAGER DES TERRASSES



› De part et d'autre des Terrasses

Le boulevard de circulation Pesaro

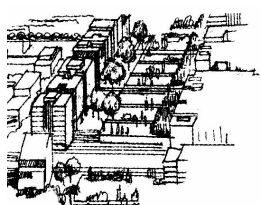
La noue plantée

La Terrasse plantée d'une largeur de trente-deux mètres

Une promenade piétonne de vingt mètres, qui ménage un double parcours : des rampes en pente douce ; des escaliers le long des immeubles

Les immeubles de logements et de bureaux, avec, en rez-de-chaussée, des commerces et des équipements

VUE LONGITUDINALE DES TERRASSES



“ L'animation des Terrasses est pensée d'abord pour favoriser l'appropriation et la conquête des lieux par ses usagers. Pour cela, il ne faut pas imposer d'activités immuables mais favoriser la créativité, et le caractère évolutif des animations en se réservant le droit à l'erreur.
L'éphémère s'entend dans le sens de la souplesse d'usage et de la réversibilité.”

Jean-Paul Pigeat et Patrick Bouchain | Co-auteurs de l'étude de programmation sur l'animation des Terrasses

Retrouver le rythme des saisons

Le paysage, unitaire à l'échelle du site, est fortement différencié dans le détail. Le long de la promenade et sur les Terrasses, arbres de Judée, tilleuls, liquidambars, noues, herbacées... Plus de 50 essences différentes choisies pour leurs silhouettes, la qualité de leurs ombres, les nuances de leurs feuillages, leurs floraisons odoriférantes, mêlent leurs silhouettes et leurs couleurs au gré des saisons.

Construire un espace public fréquenté

Conçues comme un équipement majeur de la ville, les Terrasses offriront sur près de 3 km des lieux de vie variés et animés ouverts à tous. Outre les usages quotidiens spontanés (promenade, détente...), elles ont vocation à accueillir des événements, des animations festives, éphémères ou plus pérennes (jeux urbains, spectacles, marchés, etc.) qui en feront un lieu remarquable en Ile-de-France.

La noue plantée

Tout le long de l'axe, une noue large de 6 mètres récupère et stocke les eaux pluviales réutilisées pour l'arrosage des espaces publics. Elle sera plantée d'essences diverses (catalpa, saule, érable, aulne, metasequoia) choisies pour leur capacité à supporter des variations hydrauliques importantes, et l'originalité des teintes de leurs feuillages.



Les Terrasses

Maîtrise d'œuvre :

Urbanistes architectes : Treuttel-Garcias-Treuttel et associés

Paysagiste : Pascal Cribier

Concepteur lumière : Philippe Almon

Bureau d'études : Y Ingénierie

Maîtrise d'ouvrage :

EPA Seine-Arche

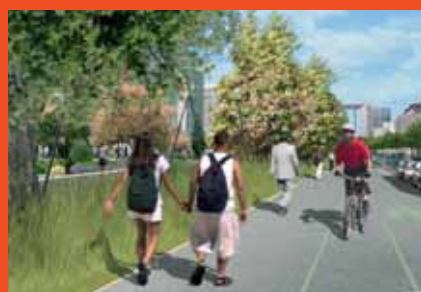
Les ambiances paysagères



Les Terrasses 12 à 17



L'allée piétonne



Le long de la noue, des voies pour tous



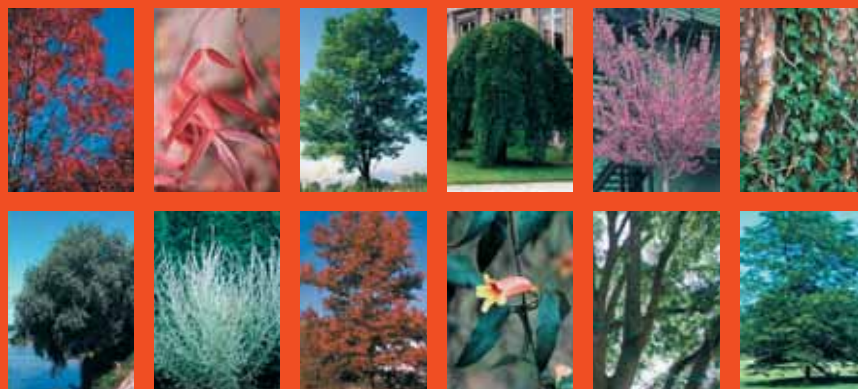
Terrasse 12 / place de la Croisée : le belvédère vers l'Arche et la Seine

Le mobilier urbain

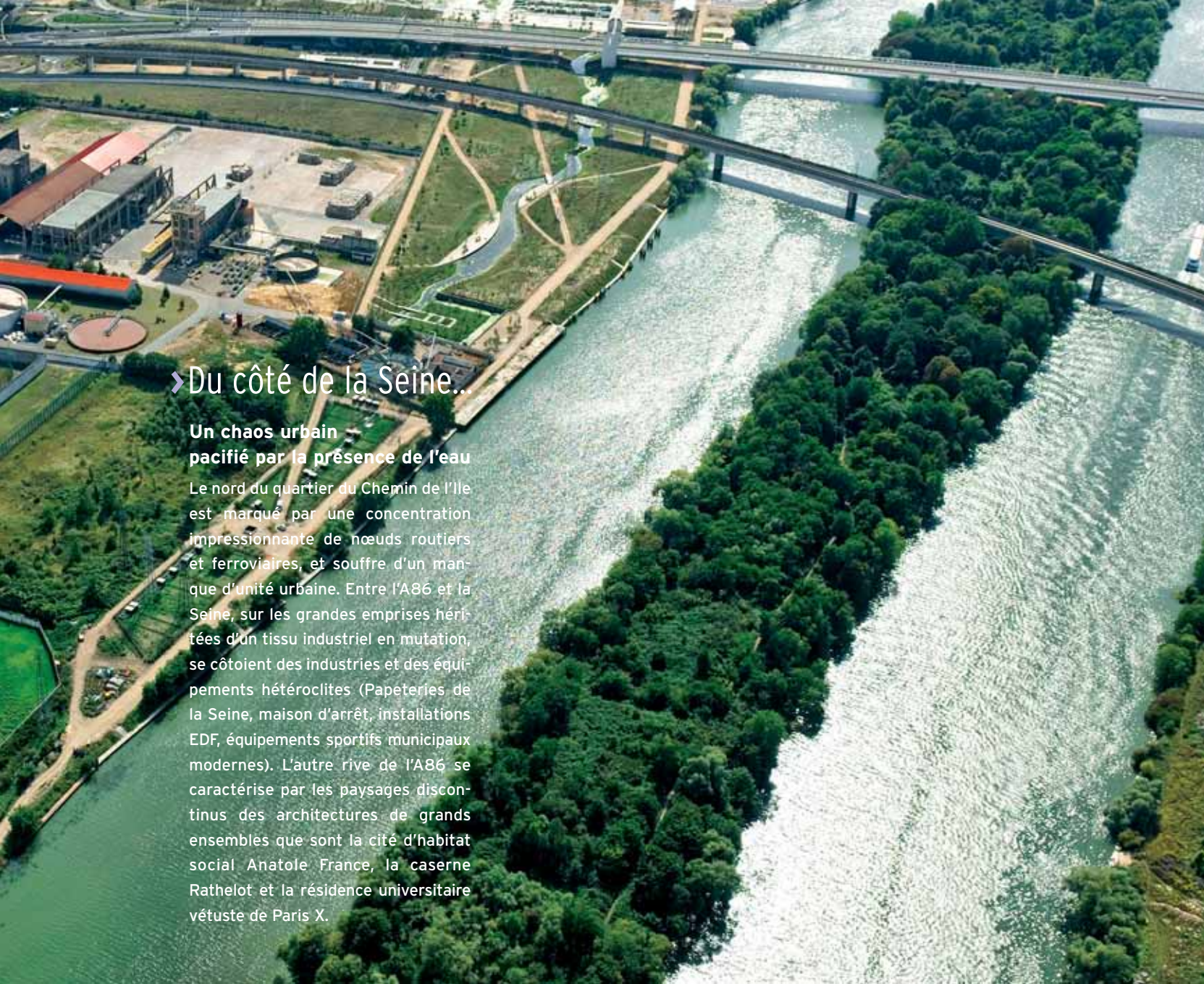


Un kiosque d'animation

Les essences végétales



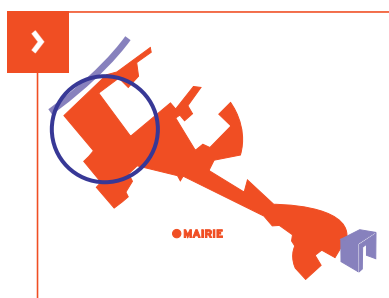
Plus de 50 essences mêlent leurs couleurs et leurs odeurs au gré des saisons.



› Du côté de la Seine...

Un chaos urbain pacifié par la présence de l'eau

Le nord du quartier du Chemin de l'Île est marqué par une concentration impressionnante de nœuds routiers et ferroviaires, et souffre d'un manque d'unité urbaine. Entre l'A86 et la Seine, sur les grandes emprises héritées d'un tissu industriel en mutation, se côtoient des industries et des équipements hétéroclites (Papeteries de la Seine, maison d'arrêt, installations EDF, équipements sportifs municipaux modernes). L'autre rive de l'A86 se caractérise par les paysages discontinus des architectures de grands ensembles que sont la cité d'habitat social Anatole France, la caserne Rathelot et la résidence universitaire vétuste de Paris X.



L'ÎLE FLEURIE

UNE RÉSERVE NATURELLE DONT LE NOM RAPPELLE LA GUINGUETTE OUVERTE EN 1850 AU TEMPS OÙ NANTERRE ÉTAIT UN LIEU DE DÉTENTE FRÉQUENTÉ PAR LES DIMANCHIERS.

NORD DU QUARTIER DU CHEMIN DE L'ÎLE :

1 - ZAC ROUGET DE LISLE 2 - ILOT HOCHÉ 3 - CASERNE RATHELOT ET CITÉ ANATOLE FRANCE 4 - PAPETERIES DE LA SEINE 5 - COUVERTURE DE L'ÉCHANGEUR A14/A86 6 - AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE



OUVRIR LA VILLE SUR LE FLEUVE

Le Parc du Chemin de l'Île : la nature en bord de Seine

Sur 14 hectares, le parc du Chemin de l'Île appartient à la nouvelle génération des parcs urbains : ludique et écologique avec de grands espaces libres, à la fois aires de jeux, de détente familiale et de promenade. Il prend place sur un site à haute valeur paysagère au confluent du grand axe et de la Seine, face à l'Île Fleurie, mais il doit composer avec les contraintes du site marqué par l'émergence de l'A 14, le viaduc du RER A et les implantations industrielles.

Côté fleuve, le parc redonne toute sa place à la Seine qui le borde. Il constitue l'un des maillons de la promenade en berges de Seine en cours d'aménagement par le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui reliera sur 11 kilomètres Rueil-Malmaison au parc des Chanteraines de Gennevilliers.

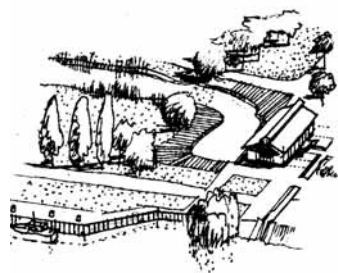
Côté ville, tout au long de l'avenue Hoche, un grand mail de transition entre la ville et le parc accueillera des activités de proximité : aires de boules, jeux pour les tout-petits, etc.

Hautement symbolique, ce parc synthétise, à son échelle, l'ambition du projet d'aménagement : améliorer le cadre de vie des Nanterriens et devenir un lieu de fréquentation métropolitain en s'appropriant fortement les enjeux du développement durable. Il ouvrira au public mi-2006.

Un parc écologique

La préservation des ressources et la protection de l'environnement sont au cœur de la conception et du fonctionnement du parc du Chemin de l'Île. Bien que reconstituée dans un milieu artificiel, la nature du parc s'attache à restaurer des écosystèmes et à rechercher des équilibres proches de l'autogestion. Dans cet esprit, les concepteurs du parc, les paysagistes de l'agence Acanthe, ont privilégié les essences indigènes, et la nature ordinaire. L'entretien du parc se fait dans le respect des principes écologiques : grâce à des techniques de génie écologique, les engrais et les pesticides sont peu utilisés ; l'eau d'arrosage pour le parc et les jardins familiaux est puisée dans la Seine par une vis d'Archimède, puis épurée dans des jardins filtrants et acheminée par une éolienne.

La conduite du chantier se réalise dans une même logique de réduction des nuisances avec le concassage sur place des matériaux de démolition réutilisés pour les fondations des allées, tandis que la conception des pavillons du parc répond aux exigences de Haute Qualité Environnementale.



*“ Quoi de plus symbolique pour un aménageur
que d’engager sa mission par la réalisation d’un parc paysager ?
Il s’agit d’un signe fort pour l’EPA Seine-Arche qui a la responsabilité de développer
un projet urbain à dimension humaine. ”*

Michel Calen | Directeur général de l'EPA Seine-Arche



Pavillon des berges et bassin des Nymphéas

Un projet porté par quatre partenaires :

- L'EPA Seine-Arche, maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire du foncier ;
- La ville de Nanterre, le Département des Hauts-de-Seine et l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, cofinanceurs du projet.

Subvention de l'Agence régionale de l'eau Seine-Normandie

A sa livraison, la propriété du parc sera transférée au Conseil général qui en assurera la gestion.

Un projet conçu par une équipe pluridisciplinaire :

- Paysagistes : Acanthe
- Architectes : Chemetov et Huidobro, associés à Mizrahi
- Bureaux d'études écologie : Site & Concept, et Cepage
- Jeux d'enfants : Isabelle Devin



Maison du Parc



Chemin de promenade



" Nids cabanes "

MAISON DU PARC, PAVILLON DES BERGES, BOX GARDE ÉQUESTRE
 CONÇUS PAR L'AGENCE D'ARCHITECTURE CHEMETOV - HUIDOBRO, CES PAVILLONS DE BOIS AUX LIGNES ÉPURÉES S'INSCRIVENT DANS LA TRADITION DES ÉDIFICES DE JARDIN. LE PAVILLON DES BERGES RENOUVE LA TRADITION DES GUINGUETTES DES BORDS DE SEINE. EN SURPLOMB DU « BASSIN DES NYMPHÉAS », LA MAISON DU PARC EST UN LIEU D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE ET DU FONCTIONNEMENT DU PARC. PLUS LOIN, LES BOX ET LE MANÈGE DU BÂTIMENT DE LA GARDE ÉQUESTRE QUI ASSURE LA SÉCURITÉ DU PARC.

« POTAGER IMAGINAIRE », « FIL D'ARIANE », « NIDS CABANES »
 TROIS AIRES DE JEUX INVENTIFS, DRÔLES ET POÉTIQUES IMAGINÉS PAR ISABELLE DEVIN, CO-SCÉNARISTE AVEC CATHERINE RANNOU DU JARDIN DES VENTS ET DES DUNES DU PARC DE LA VILLETTE, ACCUEILLERONT LES ENFANTS.



RESTAURER DES CONTINUITÉS URBAINES

Rouget de Lisle et Hoche, deux îlots qui terminent le quartier du Chemin de l'Île

Réaménagée en avenue urbaine, l'avenue de la République est le point de départ d'une recomposition d'ensemble qui vise à retisser des liens entre les îlots, le centre-ville et le quartier du Petit-Nanterre.

Le long de l'avenue, la ZAC Rouget de Lisle, initiée par l'Epad en 1994, est relancée en 2002 par l'EPA Seine-Arche dans un nouveau contexte qui privilégie sa vocation résidentielle. Sur ce premier « quartier témoin », les priorités de l'opération Seine-Arche se traduisent en faits : de nouvelles voies rétablissent les liaisons avec les autres quartiers et la Seine, la diversité de l'offre de logements (résidences étudiantes, logements sociaux, accession libre et encadrée) et la complémentarité des équipements proposés sont propices à la rencontre des générations et au croisement des fréquentations.

Elaboré par Lucie Jeanneau et Jean-Claude Laisné de l'agence E.A.U, le plan d'urbanisme résulte très directement

des attentes exprimées dans les ateliers d'habitants, tant pour ce qui est de la localisation des équipements de proximité (crèche, square...), que du choix d'une organisation en plots qui préserve des percées visuelles vers les espaces paysagers de l'avenue de la République et les cœurs d'îlots plantés en pleine terre.

Côté Seine, le long du parc du Chemin de l'Île, l'îlot résidentiel Hoche prolongera à l'horizon 2012 le secteur Rouget de Lisle. Une même diversité de logements y sera recherchée en développant une offre variée allant de la maison de ville à l'immeuble collectif. L'ambition est d'en faire un exemple de quartier durable avec dès à présent la mise à l'étude d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie-bois couvrant l'ensemble des besoins des logements.

Le secteur République : un nouveau pôle de vie le long de l'Université

Ilot à enjeux, le secteur République doit recomposer une façade urbaine le long de l'avenue de la République autour d'un nouveau pôle de vie mixte en lien avec l'Université Paris X et les quartiers environnants. L'EPA et la Ville de Nanterre ont inscrit l'étude de ce site

caractéristique des franges urbaines – au carrefour de la saignée de l'A86 à ciel ouvert et de l'échangeur du pont de Rouen – à l'appel à projets « European 7 » « Challenge sub-urbain, intensités et diversités résidentielles » dont les lauréats sont l'équipe d'architectes-urbanistes Gravier-Martin-Camara.



DE NOUVELLES CONTINUITÉS URBAINES S'INSTALLENT PROGRESSIVEMENT

- L'ANCIENNE VOIE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE EST RÉAMÉNAGÉE EN AVENUE URBAINE AVEC UNE LARGE PLACE ACCORDÉE AUX CIRCULATIONS DOUCES, VÉLOS ET PIÉTONS. SON TRAITEMENT PAYSAGER A ÉTÉ CONFIE À L'AGENCE DE PAYSAGISTES ACANTHE. ELLE ACCUEILLERA À TERME LE TRAMWAY QUI RELIERA GENNEVILLIERS À NANTERRE VIA L'ALLÉE ANATOLE FRANCE ET LA GARE NANTERRE UNIVERSITÉ.

- PROLONGÉE, LA RUE DE L'INDUSTRIE CRÉE AVEC L'AVENUE HOCHÉ RÉAMÉNAGÉE UN CHEMINEMENT CONFORTABLE VERS LE PARC DU CHEMIN DE L'ÎLE ET LA SEINE.

- LA RÉALISATION D'UN COLLÈGE CONÇU PAR L'ARCHITECTE JEAN-CLAUDE DONADIEU À L'ANGLE DE L'ALLÉE ANATOLE FRANCE ET L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RÉPUBLIQUE AUX FRANGES DE L'UNIVERSITÉ POURSUIVront AU NORD CE TRAVAIL DE RECOMPOSITION URBAINE.



LA NOUVELLE FAÇADE URBAINE DE L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

› LA PROGRAMMATION

ZAC ROUGET DE LISLE : 23 000 m² DE LOGEMENTS

- 54 logements en accession PSLA. Opérateur : Expansiel ; Architecte : Daufresne, Legarec - 2
- 93 logements étudiants. Opérateur : Espacil ; Architecte : Tectône - 1
- 27 logements en accession encadrée. Opérateur : Espacil ; Architecte : Tectône - 1
- 81 logements sociaux. Opérateur : Logis Transport ; Architecte : Yves Lesprit
- 46 logements sociaux et 47 logements en accession. Opérateur : Bouygues immobilier ; Architecte : Badia-Berger - 3
- 885 m² d'équipements
- 350 m² de commerces, activités, services

Maître d'œuvre de l'aménagement : l'agence E.A.U

L'ÎLOT HOCHÉ

- 48 000 m² de logements
- 2 000 m² d'activités et commerces
- 1 000 m² d'équipements

Maître d'œuvre de l'aménagement : Bruno Dumetier



► Du côté de l'Université...

Un urbanisme fait de juxtapositions

Le quartier de la gare Nanterre Université porte les stigmates d'une urbanisation trop rapide, liée notamment au lancement du projet de La Défense. Sur ce secteur, de grandes entités monofonctionnelles, cité d'habitat social, Université Paris X, Préfecture, sont édifiées au gré des politiques nationales et des opportunités foncières, sur un territoire déjà haché par les voies de chemin de fer, avec pour seul élément fédérateur la gare Nanterre Université. Cette urbanisation sans cohérence d'ensemble, sur un site morphologiquement très contraint, n'a pas permis le développement d'espaces publics, de commerces et de services à la hauteur des fréquentations du lieu.



“ Nanterre a été choisie comme chef-lieu du département... en raison de l'immense complexe économique, universitaire et routier qui, de l'Etoile à Nanterre, en passant par La Défense, formera la fameuse Voie Triomphale. ”

Etudes documentaires 1969

A - 1957 : NAISSANCE DE LA CITÉ DES PROVINCES FRANÇAISES, PROGRAMME EXPÉRIMENTAL DE PRÉFABRICATION DE 900 LOGEMENTS FINANCÉ PAR L'ÉTAT AU TITRE DE LA RECONSTRUCTION.

1963 : SUR UN ANCIEN TERRAIN MILITAIRE, CONSTRUCTION D'UNE FACULTÉ DE DROIT ET DE LETTRES POUR DÉCONGESTIONNER LA SORBONNE.

B - 1965 : DE L'AUTRE CÔTÉ DE L'AXE, LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE PREND PLACE SUR DES TERRAINS VAGUES AU MILIEU DES DERNIERS BIDONVILLES.

C - 1968 : LE PASSAGE DU RER A DESSINE UN TALUS QUI ISOLE LA CITÉ DES PROVINCES FRANÇAISES.

D - 1974 : POUR FAIRE FACE À L'IMPORTANCE DE SA FRÉQUENTATION, LA HALTE FERROVIAIRE DE LA FOLIE EST REMPLACÉE PAR UNE GARE PROVISOIRE AUX FONCTIONNALITÉS RUDIMENTAIRES, QUI SUBSISTE ENCORE AUJOURD'HUI.



DÉVELOPPER UN NOUVEAU CŒUR DE QUARTIER



LE QUARTIER UNIVERSITÉ AVEC LA GARE RER



LES RÉALISATIONS PROJETÉES

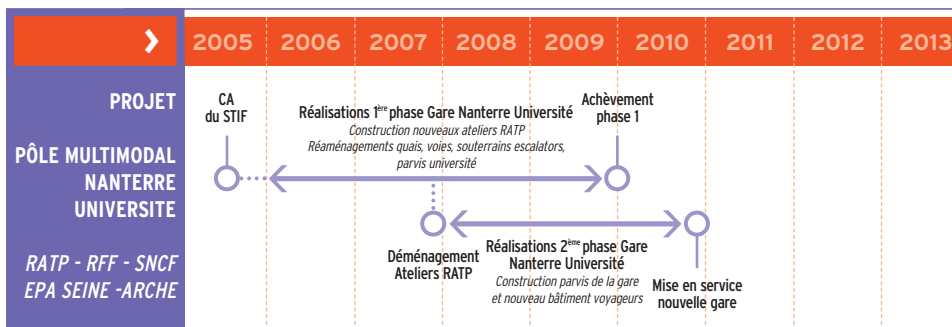
Les conditions d'une mutation enfin réunies

Dans le cadre du plan U3M, l'Université a mis en œuvre un vaste programme de réaménagement. La réhabilitation des unités existantes et la construction de nouveaux bâtiments universitaires recomposent une façade urbaine contemporaine le long des voies de chemin de fer et un mail piétonnier relie désormais, à travers le campus, la gare à l'avenue de la République.

La Ville a engagé en 2004 la concertation et les études pour l'évolution de la cité des Provinces Françaises et déposé un dossier à l'ANRU pour financer ces rénovations. Enfin, le projet de reconstruction de la gare Nanterre Université est aujourd'hui lancé.

Les conditions sont aujourd'hui réunies pour hisser ce secteur au rang de nouvelle centralité, dotée de toutes les fonctionnalités d'un cœur de quartier ouvert et animé. L'émergence de ce nouveau pôle de vie repose sur trois réalisations majeures.

➤ **Construire une nouvelle gare multimodale moderne digne de ses 31 000 usagers par jour**
Prévue pour être totalement opérationnelle en 2011, la nouvelle gare est déplacée, recentrée au-dessus des voies ferrées. Elle sera prolongée par une esplanade qui lui assurera une meilleure desserte et facilitera les échanges entre les modes de déplacements (vélo, train, RER, bus, arrêt minute).



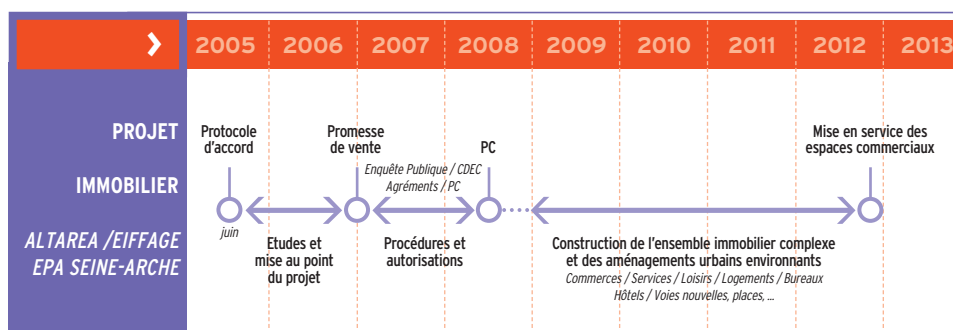
➤ **Créer de nouvelles voies et des espaces publics pour relier les équipements**
Le vaste parvis de la gare couvrant les voies ferrées permettra de relier la cité Anatole France et l'Université au boulevard des Provinces Françaises par une nouvelle voie circulée, qui accueillera à terme le passage du tramway Gennevilliers-Nanterre. Cette « place haute » communiquera par de vastes escaliers avec l'Université. Elle sera également accessible depuis la cité Rathelot grâce au prolongement de la rue Blaise Pascal.

➤ **Les investissements**

Coût de la phase 1 : **72,5 millions d'euros**
Financement : **contrat de plan Etat-Région-Département : 65,5 % ; EPA Seine-Arche : 22,8 % ; RATP : 11,7 %**
Maîtrise d'ouvrage : **RATP - RFF SNCF - EPA Seine-Arche**
Coordination : **EPA Seine-Arche/STIF**

» Réaliser un ensemble urbain qui recompose un véritable cœur de ville

Sur 132 000 m², le projet prévoit la réalisation de bureaux, de logements, de commerces et d'équipements de vie et de loisirs. Le concept d'aménagement proposé par Altarea-Eiffage-Viguiier, le groupement d'opérateurs retenu en mai 2005 à l'issue d'une consultation, est fidèle à l'esprit du projet de reconstitution urbaine dans son ensemble : forte imbrication des fonctions, création d'espaces publics et de lieux de vie urbaine, articulation fine avec la gare, l'Université, la cité des Provinces Françaises et la cité administrative pour capter les flux et recréer les conditions d'une sociabilité de quartier. Il propose par ailleurs une programmation commerciale adaptée à la fois aux besoins du quartier, à une ville de 86 000 habitants, et à un site fréquenté par 35 000 étudiants et 10 000 salariés, susceptible de créer une animation continue aux différentes heures de la journée, la semaine et le week-end. Il propose enfin l'installation d'un équipement privé à vocation sociale, dédié aux loisirs sportifs et à la formation. Conçu et géré par l'UCPA, celui-ci contribuera à ouvrir largement le site sur l'environnement du quartier et à animer les Terrasses.



De la proposition à la co-élaboration

C'est une équipe et une stratégie et non pas un projet que l'EPA Seine-Arche a retenues. La complexité du site, les interactions de ce projet avec d'autres opérations lourdes qui le conditionnent (construction du pôle multimodal, renouvellement urbain des cités environnantes, rénovation du campus universitaire...) conduisent l'EPA Seine-Arche à travailler très en amont et dans la durée avec les concepteurs-investisseurs de ce projet qui devrait voir le jour en 2013. La promesse de vente n'interviendra que début 2007. Jusque-là, l'EPA Seine-Arche et Altarea-Eiffage co-élaboreront le projet, dans le cadre d'un groupe de travail commun, en lien avec les ateliers d'habitants et l'ensemble des acteurs concernés.

LE PÔLE DE COMMERCES ET DE LOISIRS OUVERT SUR LES TERRASSES

› LA PROGRAMMATION

SUR UNE EMPRISE DE 3,5 HECTARES, UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 132 000 m²

- 35 000 m² de logements
- 40 000 m² de bureaux et activités
- 12 000 m² d'hôtels
- 40 000 m² de commerces, services et loisirs marchands
- 5 000 m² d'équipements publics

Montage de l'opération en cours, avec l'opérateur Altarea-Eiffage Immobilier
Architectes : Jean-Paul Viguiier, Naud et Poux

RÉUSSIR LA GREFFE ENTRE LE QUARTIER RÉSIDENTIEL ET LE QUARTIER TERTIAIRE

C'est autour d'un projet de ville à part entière que se développent les premières Terrasses, avec l'ambition que « s'aimantent » éléments anciens et nouveaux de la ville. L'arrivée dès 2006 des 3 000 salariés de la société Axa sur les Terrasses 14 à 16 et l'accueil à l'horizon 2008 de programmes de logements de part et d'autre de la Terrasse 17 devraient impulser une nouvelle dynamique urbaine, avec, parmi les priorités, le rééquilibrage de l'offre commerciale en direction des habitants.

Mais la réussite de l'aménagement repose surtout sur la qualité des espaces publics des premières Terrasses, dont la création de deux nouvelles sorties du RER au niveau de la Terrasse 13, l'accueil d'un bureau de poste et d'une mairie annexe et les animations le long de la promenade piétonne (restaurants, terrasses de café...) contribueront à assurer la fréquentation.



1 - RER NANTERRE PRÉFECTURE 2 - SECTEUR TERTIAIRE 3 - RÉSIDENTIEL 4 - LES TERRASSES



› LA PROGRAMMATION

TERRASSE 12

- 12 600 m² de logements
- 12 600 m² de commerces, activités et services
- 400 m² d'équipements

TERRASSE 13

- 15 000 m² de bureaux
- 300 m² de commerces, activités et services
- 1 200 m² d'équipements

TERRASSES 14, 15, 16 (A)

- 49 414 m² de bureaux, 12 686 m² de commerces, activités et services en rdc
- Maître d'ouvrage : Silic
Maître d'œuvre : Arté-Charpentier, J-P Buffi, G. Simonetti
Utilisateur : Axa France

TERRASSE 17 (B)

- 104 logements en accession (8 188 m²)
 - 1 705 m² de locaux commerciaux
 - 66 logements en PLUS et PLS (5 240 m²) pour le compte de l'OPHLM de la ville
- Maître d'ouvrage : Meunier ; architecte : Jean-Pierre Loth

MH17 (C)

- 12 000 m² de logements, 1 300 m² de commerces et activités
- Programmation en cours
Maître d'ouvrage : Icade/Vinci ; architectes : Mas et Roux

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Deux nouvelles sorties de RER de la station Nanterre Prefecture ; un parking de 550 places



MIEUX S'ARTICULER AVEC LE QUARTIER DE LA DÉFENSE

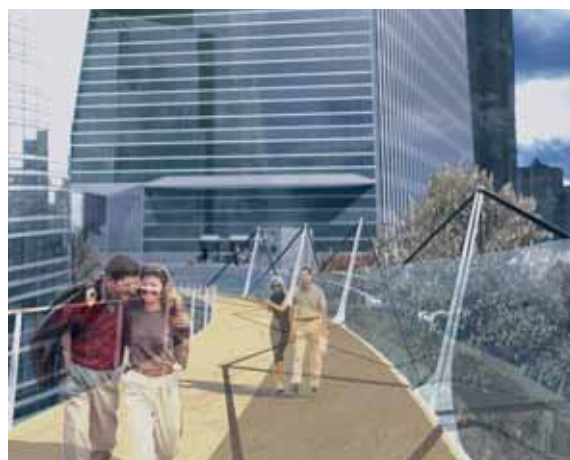
Retrouver des continuités naturelles

La tour Granite de la Société Générale sera la première tour du quartier Valmy ancrée dans le sol de Nanterre, et jouera à ce titre un rôle d'articulation avec la dalle de La Défense. Mais c'est surtout par l'espace public que s'établira la continuité entre la partie ouest de La Défense et Nanterre avec pour objectif de redonner à ce secteur aujourd'hui voué à l'automobile, un caractère urbain et de restaurer des cheminements confortables entre les quartiers. Ainsi, l'urbaniste Albert Amar travaille à la transformation du boulevard qui longe les cimetières en avenue urbaine paysagée. Depuis le cours Valmy, derrière la Grande Arche, la passerelle piétonne Valmy symbolisera de manière forte le lien établi entre les deux quartiers. Elle sera prolongée par un nouveau pont de franchissement de la RN 314.

L'ensemble de ces aménagements s'inscrit dans la logique de développement durable adoptée par l'EPA : liaisons douces, partage de la voirie, non-imperméabilisation des sols et récupération des eaux pluviales.

Ouvrir de nouvelles perspectives entre Nanterre et La Défense

L'ouverture du quartier du Parc se réalisera pleinement dans un deuxième temps avec la démolition du parking silo qui fera place à de nouveaux immeubles dont la programmation reste à définir. L'objectif est de former une nouvelle façade urbaine le long du boulevard replanté et des immeubles de logements existants. Leur disposition en plots pourrait ménager des percées visuelles vers La Défense.



LA PASSERELLE VALMY ENTRE CIEL ET TERRE

PROMENADE SUSPENDUE DE 90 MÈTRES DE LONG SUR 4,15 MÈTRES DE LARGE, LA PASSERELLE VALMY CONÇUE PAR L'ARCHITECTE DIETMAR FEICHTINGER SE PROFILE ENTRE LES TOURS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DEPUIS LE PARVIS DE LA NOUVELLE TOUR GRANITE, POUR SE DIRIGER VERS CELUI DE LA DALLE VALMY. ELLE SERA RELIÉE AU SOL NATUREL PAR UN ENSEMBLE D'ESCALIERS ET D'ESCALATORS.

La Tour Granite

Avec des fondations sur un site aux dimensions contraintes, une hauteur de 183 mètres et une forme de prisme triangulaire haut et élancé dessinée par Christian de Portzamparc, sa construction constitue une véritable prouesse technique. Cette tour, qui devrait accueillir 4 800 personnes sur 37 étages, s'inscrit également dans une démarche de haute qualité environnementale ; la qualité sanitaire de l'air, le confort visuel et les économies d'énergie notamment y sont portés à un très haut niveau d'exigences.

Promoteur : Nexity
Maître d'ouvrage : Société Générale
Maître d'œuvre : Atelier Christian de Portzamparc (arch.), Coteba et Structure Ile-de-France
Shon : 70 000 m²



Fiches techniques

Passerelle Valmy

Maître d'ouvrage : EPA Seine-Arche

Maître d'œuvre :

Feichtinger Architectes /

Schlaich Bergermann und Partner

Pont de la RN 314

Maître d'ouvrage : EPA Seine-Arche

Maître d'œuvre : Ingerop / Lavigne

Espaces publics

Maître d'ouvrage : EPA Seine-Arche

Maître d'œuvre : Albert Amar / Batt

► Du côté de l'EPA Seine-Arche...

L'Etat et la Ville coopèrent au sein de l'EPA Seine-Arche

Le statut d'établissement public donné à l'aménageur du projet Seine-Arche témoigne de la volonté de l'Etat et de la Ville de mener un projet concerté. Le conseil d'administration réunit à parité des représentants des collectivités locales (6 représentants de la ville de Nanterre, un représentant du Conseil régional, un représentant du Conseil général) et des représentants de l'Etat. Il est présidé par Patrick Jarry, maire de Nanterre.

Chargé de la conduite des études d'aménagement, de la maîtrise foncière, du montage des opérations, de l'aménagement et de la commercialisation des terrains, l'EPA est le garant de la bonne gestion financière de l'opération. La vente des terrains doit ainsi financer le fonctionnement de l'établissement et les investissements engagés pour réaliser les aménagements.

Par ailleurs, les différents équipements publics structurants (gare Nanterre Université, parc du Chemin de l'Ile...) sont cofinancés par l'Etat, la Région, le Département et la Ville.

► LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EPA SEINE-ARCHE



Directeur général
Michel Calen

Philippe Courtois, secrétaire général
Dominique Oger, directeur administratif et financier
Dominique Givois, directeur de l'aménagement opérationnel
Alain Bertrand, directeur de la stratégie urbaine

► LE SERVICE COMMUNICATION DE L'EPA SEINE-ARCHE

Corinne Martin, responsable de la communication
Anne Beekhuizen, chargée de communication
Marcella Lopez-Tolic, assistante

► LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - FÉVRIER 2006



Président
Patrick Jarry, maire de Nanterre

Administrateurs d'Etat

Pascal Lelarge, au titre du ministre chargé de l'urbanisme
vice-président du conseil d'administration
Jacques Touchefeu, au titre du ministre chargé des transports
Jean Guillot, au titre du ministre chargé du logement
Vincent Pourquery de Boisserin, au titre du ministre chargé des collectivités locales
Philippe Frigeri, au titre du ministre chargé de l'économie
Philippe Sauvage, au titre du ministre chargé du budget
Daniel Darmon, au titre du ministre chargé de l'aménagement du territoire
Olivier Audeoud, au titre du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Administrateurs des collectivités territoriales

Ville de Nanterre
Michel Laubier - 1er adjoint, conseiller général
Gérard Perreau-Bezouille - maire-adjoint
Philippe Lacroix - maire-adjoint, vice-président du conseil d'administration
Pierre Creuzet - conseiller municipal
Estelle Le Touze - conseillère municipale
Conseil général des Hauts-de-Seine
Jacques Gautier - 1er vice-président du Conseil général
Conseil régional d'Ile-de-France
Elisabeth Gourevitch - vice-présidente du Conseil régional